



# Mardi de la CLEF #18



"La pédocriminalité, en finir avec le silence"

Mardi 4 octobre 2022 / 18h-20h

En présence, à la Cité Audacieuse, 9 rue de Vaugirard, 75006 Paris

## OUVERTURE:

L'ouverture de la séance est faite par la nouvelle présidente de la CLEF **Céline THIEBAULT-MARTINEZ** qui présente les invitées l'une après l'autre. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe (COE) **Arnaud GALLAIS**, **Véronique GENELLE**, **Catherine Le MAGUERESSE** et **Emmanuelle PIET**.

## Emmanuelle PIET.

A pédocriminalité, **Emmanuelle PIET** préfère viol ou violences sur enfants, expressions plus clairement explicites. L'association SOS Viols a reçu 70.000 appels sur le nouveau numéro « violences sexuelles dans l'enfance » depuis sa récente ouverture. En 1987, elle se souvient avoir monté un premier film: « la confrérie des oreilles bouchées ». Déjà elles avaient acquis la certitude que **les enfants parlent mais qu'on les fait taire**. C'est contre ça qu'il va falloir se battre. Il va falloir modifier complètement notre manière de travailler. Il y a en France par an 165.000 enfants victimes et 7 millions de français ont été victimes d'inceste. Quand par hasard la police et la justice prennent les choses en mains, le temps de procédure est de **112 mois !!!**

Avec la CIIVISE, on en parle beaucoup... comme en 1988 on en avait fait parler. Avec **Outreau**, on est arrivé à faire dire que les enfants mentent. Les 13 enfants reconnus victimes étaient dans le box des accusés et les accusés dans le public avec la foule de leurs avocats. Avec la ciiviseE, plus de 3.000 appels ont été enregistrés et là, seulement en 6 mois!! Mais elles téléphonent pour rien... Les mamans protectrices sont condamnées et désenfantées ! Une enfant de 4 ans et ½ a été contrainte de retourner chez son incestueux de père. On a un peu progressé sur les violences des femmes mais pour les enfants, c'est le drame. Dans l'enseignement, on leur répond qu'il n'est pas possible de faire un signalement par classe! **Ça coûte trop cher**.

Avoir été violée dans l'enfance, est la première cause de **la toxicomanie, de la prostitution et dans 50% des cas des suicides**. Mais c'est aussi la première raison de rencontrer un compagnon

agresseur et du risque **pour les hommes de devenir agresseur**. Cela abîme considérablement les enfants et même la génération d'après. En plus, un violeur ne viole pas qu'une seule fois et donc de nombreuses personnes sont impactées et impactées plusieurs fois. Mais une des violences les pires, c'est de ne pas être cru.e et pire qu'être exposé.e, alors que l'agresseur est toujours cru.

La CIIVISE a été une suite du #Metoo inceste qui avait déjà eu 16.000 déclarations enregistrées.

**Catherine Le MAGUERESSE** est juriste, docteure en droit. Ancienne présidente de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), elle est chercheuse associée auprès de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (Paris1).

Elle s'interroge et se scandalise. Comment se poser **la question du consentement d'un enfant?** Revoir au niveau judiciaire la notion de consentement. On ne devrait jamais et celui d'un.e mineur.e bien sûr et en plus de quel âge? Le faire, c'est toujours nier la domination ! Un enfant n'a pas à connaître de la sexualité adulte ! Le discours des "pédophiles" des années 70 reste encore en bas de chaque déclaration.

Pour prouver un viol contre un.e mineur.e, les choses étaient quasi comme pour les adultes, il fallait prouver la contrainte, la surprise, la violence ou la menace et, avant le 21 Avril 2021, les enfants étaient protégés jusqu'à l'âge de 15 ans et 18 ans s'il y avait inceste. Mais il y a eu **la scandaleuse dérogation DUPONT-MORETTI** : il faut au moins 5 ans d'écart d'âge entre adulte et enfant... Car il faut protéger « les amours adolescents » comme disait Moretti. Alors que l'on sait que les viols des enfants sont le fait d'adolescents non majeurs dans de très nombreux cas. Au Canada, il y a des seuils d'âge et à 13 ans, il faut deux ans d'écart d'âge. « Tout homme choisit où il met son pénis et s'il fait ce choix sur un.e enfant de moins de 15 ans, il est responsable et c'est un viol. ».

La loi de 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste . Pour mieux protéger les enfants, la loi crée de nouvelles infractions sexuelles. Aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant s'il a moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste. D'autres dispositions complètent le texte (sextorsion, prostitution des enfants...).

**Véronique GENELLE** se présente comme une maman de 4 enfants et représentante du Réseau « Elles aussi ». Elle a été surtout sollicitée pour le scandale dans l'église, alors qu'elle militait à l'Action catholique des femmes. Elle a reçu de nombreux témoignages de femmes de son mouvement et qui ont été des témoignages très douloureux et le fait de femmes, ce qui n'était pas les cas les plus relayés au moment du mouvement le plus important. Cela lui a permis l'écriture d'un **livre « En finir avec le silence »**. Il correspond aux résultats du groupe de travail dans les Hauts de France. Tous ces témoignages ont émané de femmes concernées par leurs histoires personnelles autant que par celles des autres.

Alors que le projet du livre est en gestation, Véronique fait face à la révélation de l'agression de sa fille aînée Virginie. Sa fille aînée coïncidait dans ses études et ratait ses examens. Un nouveau défi se présente : aider sa fille à se reconstruire et par-delà toutes les victimes de violence. Après trois jours de réflexions et de discussions, elle a pu déclarer qu'elle avait été agressée quand elle avait 8 ans par un animateur de piscine. Ainsi avec son mari, elle a pu écouter sa fille et lui dire combien elle comptait pour eux de la même façon quoiqu'il lui soit arrivé. Le papa l'a vécu en se

renfermant, en refusant virilement d'en parler pendant quelques temps. Mais après les parents et leur fille ont commencé un chemin, en parallèle de la conception du livre.

Le plus important est de pouvoir rencontrer les personnes accueillantes de l'histoire des gens et concernées. Le livre a déclenché beaucoup de réaction avec, en particulier, au début de nombreux témoignages de personnes très âgées. La libération de la parole est indispensable pour aider les victimes à avancer. Leur fille Virginie a porté plainte à la suite de la parution du livre de Sarah Abitbol. Elle l'a fait malgré la police qui lui a dit « **Vous savez, cela ne va servir à rien !** » Toute la famille a été passée à la question pour savoir si elle ne mentait pas. Avec son livre « En finir avec le silence », des personnes ont pu se redresser. Virginie a dit que chez les gens qu'elle aide, c'est l'effet domino à l'envers. On peut réparer les femmes et les enfants, mais la première condition c'est de le croire.

## **Arnaud GALLAIS**

Il a été victime d'un double inceste par ses cousins et par son oncle, alors qu'il était âgé de 8 à 12 ans. Devenu aujourd'hui un acteur majeur de la protection de l'enfance, il a co-fondé le collectif *Prévenir et Protéger*. Ce collectif réunit plusieurs associations, il a pour objectif de prévenir les violences faites aux femmes et enfants, ainsi que de protéger les victimes.

Présent lors de la remise du rapport du Sénat, a recueilli des données stupéfiantes sur la cyberpédophilie, donc on l'a sollicité.

Il témoigne pour une société meilleure, sortir de l'entre soi, libérer des actions pour passer de l'isolement des victimes à l'isolement des agresseurs.

70 % des viols sont classés sans suite, seulement 0,4 % des viols d'enfants parviennent aux assises, tout le reste est requalifié. On considère s'il y a eu pénétration ou pas.

#Bebrave pour qu'on en parle.

La cyberpédocriminalité est peu traitée, un peu plus maintenant car il y a les actions de l'association Caméléon, une association de solidarité internationale qui développe une approche globale pour agir sur les causes et les effets des violences sexuelles à l'égard des enfants et des adolescent.es. Elle agit aux Philippines et en France.

Il faut prendre conscience que la France est le 2° pays consommateur de films porno en Europe, 4° dans le monde.

Le porno présente des viols d'enfants en ligne, 30 millions de signalement d'images, 83.000 par jour, 1 à 2 % sont poursuivis, c'est l'impunité pour le reste.

Dans les études faites par Interpol : 20 % des producteurs sont des agresseurs, on pourrait les arrêter.

Tous montrent des viols filmés maintenant et les images sont accessibles.

On assiste à un nouveau phénomène : une augmentation de 3000 %. Le **grooming** qui consiste à ce que des adultes malveillants prétendent être eux-mêmes des enfants et utilisent les réseaux sociaux, les forums de discussion, les sites de jeux vidéo pour préparer des enfants à être abusés sexuellement. Il s'agit de créer des liens émotionnels avec les enfants.

Pour les contrer, des agents utilisent leurs techniques auxquelles ils se forment ; il faut en faire une priorité nationale. Or en France, les moyens alloués ne suivent pas : 30 agents dédiés, contre 159 agents aux Pays Bas, 321 agents dédiés en Angleterre.

De nombreux signalements faits dans l'Église, n'ont jamais été reçus.

Il souhaite des actions pour protéger les enfants actuellement.

C'est une lutte internationale.

60 % des enfants avant 11 ans ont vu au moins un film porno.

La Ville de Paris : en parler aux enfants pour qu'ils en parlent aux parents.

Si l'agresseur est un enfant, dans les années 90, les enfants agresseurs étaient incarcérés, des enfants agresseurs qui étaient eux mêmes victimes.

Exemple d'un procureur qui dit : « moi je classe, car je manque d'éléments », «les enfants violeurs ne me regardent pas ».

Or, les enfants qui ont été agressés, on pourrait les réparer. Il y a des mesures éducatives pour les enfants agresseurs au dessous de 13 ans, après ils sont traités comme les adultes. Or certains ont été agressés gravement, ou ont vu leur père tabasser leur mère. Il faut prendre en charge les enfants, dépister, sinon ils reproduisent, ils croient que c'est comme cela quand on est adulte, ils n'ont pas d'autre modèles de comportement, de la façon dont les hommes vivent la sexualité.

### **Emmanuelle Piet :**

Il y a des centres ouverts où il y a de la bienveillance, on fait des prélèvements, des soins, on conserve des preuves, parler, signalement, une police spécialisée volontaire, formée, qui vient auditionner sur place.

Systématiser le dépistage dans chaque classe, au moins en dernière classe de maternelle, en CM2, et en 3°.

### **Catherine Le Magueresse**

C'est une lutte collective, le droit est un outil patriarcal aux mains des agresseurs, l'agresseur dépose plainte pour dénonciation calomnieuse, la victime est poursuivie et condamnée pour fausse dénonciation.

Ou pour Madame K, qui dépose plainte pour un viol, il y a une ordonnance de non lieu, pas de viol, elle est menteuse et calomnieuse. Automaticité du traitement de la plainte. L'accusée pour dénonciation calomnieuse voulait parler, mais on lui a interdit la parole et on lui a dit de laisser l'avocat parler. Il n'y a pas eu de présomption d'innocence pour elle. Elle a gagné pour violation de présomption d'innocence à la Cour européenne. Il est important que les victimes soient soutenues par des militantes lors des procès.

C'est la responsabilité de l'État : il faudrait un collectif d'avocat.es qui signaleraient les déficiences et maltraitements institutionnelles, un pool qui systématiquement attaque la France, auprès des instances internationales, comme le Grevio, afficher la France comme reine de la maltraitance à l'égard des victimes.

### **Arnaud Gallais**

Capter des images, les supprimer, identifier les diffuseurs, au niveau européen et international, car en France, ils ne fournissent pas les adresses IP.

Déclarer l'imprescriptibilité, car pendant longtemps, il y a non dénonciation, par peur de la réaction familiale, l'enfant n'en parle pas, avoir au moins un délai de 30 ans après la majorité, plusieurs pays l'ont comme les US.